



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532410-DE-1-1  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Publication électronique le : 22 décembre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Geneviève MARGUERITTE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Ludovic LOQUET, Mme Caroline MATRAT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Séverine GOSSELIN, M. Ludovic IDZIAK, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, M. François VIAL.

**Absent(s)** : M. Michel DAGBERT.

### RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA COLLECTIVITÉ, ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

(N°2025-487)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1524-5 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 24/11/2025 ;**

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**

**Article unique :**

De la présentation du rapport des mandataires de la collectivité, administrateurs de la Société d'Économie Mixte (SEM) Territoires Soixante-deux, au titre de l'année 2024, et de la tenue d'un débat, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES



# **Société d'Economie Mixte**

## **Territoires Soixante-Deux**

**Rapport annuel du mandataire de la Collectivité,  
administrateur de la SEM Territoires Soixante-Deux**

**Exercice comptable 1er janvier au 31 décembre 2024**

### Le cadre légal :

Les représentants des collectivités locales siégeant au Conseil d'Administration ou de Surveillance d'une SEM doivent rendre compte de l'exécution de leur mandat au moins une fois par an (article L1524-5 du CGCT).

Le présent rapport rend compte de l'exécution des missions des représentants de la collectivité au sein de la SEM Territoires Soixante-deux où siègent au 31/12/2024 Monsieur Philippe DUQUESNOY et Madame Cécile YOSBERGUE.

Il reprend les points essentiels exposés dans les documents établis par la société, à savoir les comptes annuels, le rapport d'activités, les comptes rendus de réunions du Conseil d'Administration de l'Assemblée, et les rapports des Commissaires aux comptes.

## SOMMAIRE

Présentation de la société .....	5
I.    Fiche d'identité .....	5
II.    Répartition du capital social.....	5
III.    Objet social .....	6
IV.    Historique.....	7
Principales activités et opérations de l'année et situation financière.....	9
I.    L'activité de la société.....	9
1.1    La situation et l'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.....	9
1.2    L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir .....	10
1.3    Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....	11
1.4    Activité en matière de recherche et de développement.....	11
1.5    Les modifications apportées aux statuts .....	11
II.    Les filiales et les participations .....	11
2.1    L'activité des filiales et participations.....	11
2.2    Les prises de participations ou prises de contrôle .....	12
III.    Situation financière.....	13
3.1    Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité .....	13
3.2    Répartition par catégorie de clients. .....	13
3.3    Examen du compte de résultat.....	14
3.3.1    Zoom sur les opérations du fonctionnement .....	14
3.3.2    Le résultat d'exploitation.....	15
3.3.3    Le résultat financier .....	15
3.3.4    Le résultat exceptionnel .....	15
3.3.5    Le résultat de l'exercice .....	15
3.4    Affectation du résultat.....	15
3.5    Bilan .....	16
3.6    Trésorerie .....	16
3.7    Endettement .....	16
3.8    L'opinion des commissaires aux comptes .....	16
Les engagements de la collectivité .....	17
I.    Le capital souscrit .....	17
II.    Les garanties d'emprunts.....	17

III.	Les avances.....	17
IV.	Les conventions.....	17
V.	Les acquisitions et les cessions immobilières.....	17
	<b>Les apports à la collectivité .....</b>	<b>18</b>
I.	Ressources procurées à la collectivité .....	18
II.	Bilan qualitatif.....	18
	<b>Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société .....</b>	<b>19</b>
I.	Principaux risques et incertitudes .....	19
1.1	Risques structurels.....	19
1.2	Risques conjoncturels .....	19
II.	Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité .....	20
III.	Contrôle interne .....	20
IV.	Contrôles externes.....	21
	<b>L'exercice du mandat d'Administrateur de la SEM.....</b>	<b>23</b>
I.	Fonctionnement des organes sociaux .....	23
1.1	Modalités d'exercice de la direction générale .....	23
1.1.1	Le Président.....	23
1.1.2	Le Directeur général.....	23
1.1.3	Informations sur la rémunération des représentants des mandataires sociaux .....	23
1.2	Le conseil d'administration.....	24
1.2.1	Composition du Conseil d'administration .....	24
1.2.2	Les réunions du Conseil d'Administration .....	24
1.3	L'Assemblée Spéciale.....	25
1.4	L'Assemblée Générale.....	26
II.	Rôle des représentants du Département au sein du Conseil d'Administration.....	27
2.1	Présence aux Conseils d'administration (pouvoir compris).....	28
2.2	Présence aux assemblées générales (document unique de vote compris).....	28
	<b>Annexes .....</b>	<b>29</b>
I.	Etats financiers synthétiques – SEM Territoires Soixante-deux au 31/12/2024.....	30
II.	Etat des provisions au 31/12/2024.....	34

## Présentation de la société

### I. Fiche d'identité

<b>Dénomination</b>	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX	
<b>Forme juridique</b>	SAEM (Société Anonyme d'Economie Mixte)	
<b>Siège social</b>	Centre d'affaires ARTEA 2 rue Joseph Marie Jacquard CS 10135 - 62803 Liévin	
<b>Objet social</b>	Concession publique d'aménagement, Contrats de promotions immobilières et d'études, Mandats.	
<b>Domaine d'activité</b>	Aménagement – Promotion – Construction	
<b>Date de création / Dernier statuts</b>	DDC le : 8/09/1983	DS le : 07/12/2015
<b>Nomenclature comptable</b>	Privé - Plan comptable général	
<b>N° SIRET</b>	327 910 634	
<b>Date de clôture</b>	31/12	
<b>Téléphone</b>	03.21.44.85.00	
<b>Etablissements secondaire</b>	Aucun	
<b>Site Web</b>	<a href="http://www.territoires62.fr">http://www.territoires62.fr</a>	
<b>Capital social</b>	33 198 880 €	
<b>Code APE</b>	7490 A - Activité des économistes de la construction	
<b>Président</b>	Christophe PILCH (représentant la CAHC)	
<b>Vice-Président</b>	Laurent DUPORGE (représentant la CALL)	
<b>Directeur Général</b>	Michel DENEUX	
<b>Nombre de salariés</b>	Effectif moyen 37.55 à la clôture	
<b>Commissaires aux comptes</b>	SEMAPHORES AUDIT – 20/24 rue Martin Bernard 75013 PARIS	

### II. Répartition du capital social

Au 31/12/2024, le capital se répartit entre le secteur public (82.02%), le secteur privé (17.87%) et l'actionnariat personne physique (0.11%).

Le Département du Pas-de-Calais est actionnaire de la SEM à hauteur de 15.89%, à la suite de l'augmentation de son capital le 20 novembre 2015. Le Département dispose de deux représentants au Conseil d'administration, et d'un représentant à l'Assemblée générale.

### III. Objet social

La société a pour objet :

- de procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement, de restauration immobilière et d'actions sur les quartiers dégradés ;
- de procéder à l'étude et à la construction ou réhabilitation d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location ;
- de procéder à l'étude et à la construction ou réhabilitation d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation et principalement d'immeubles bénéficiant de financements aidés par l'Etat, ainsi que la construction et l'aménagement des équipements d'accompagnement ;
- de procéder à l'étude et à la construction et, ou la réhabilitation de tout équipement public ou privé d'infrastructure ou de superstructure.
- de procéder à la promotion, la location, la vente, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des immeubles construits ou réhabilités et de tous immeubles, ouvrages et équipements.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. Il est par ailleurs précisé que la société n'exercera plus d'activité dans le domaine de la construction et de la gestion de logements locatifs « sociaux » pour son propre compte.

La société exercera les activités ci-dessus, tant pour son propre compte que pour autrui ; elle exercera en particulier ces activités dans le cadre de conventions passées par des collectivités territoriales et notamment dans le cadre de conventions de mandat, de prestations de service, d'affermage ou de concessions de services publics.

D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes opérations de quelque nature qu'elles soient industrielles, économiques, financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, et ce, par la participation à toutes entreprises, groupements, entités, créés ou à créer ou encore de groupements, d'alliances, de partenariats, de coopérations, telle que ladite participation serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou d'en faciliter l'extension ou le développement.

## IV. Historique

- ✓ 1983 : création de la Société Immobilière de Construction de Liévin (SICL) dont l'objet social est de construire des logements et des surfaces commerciales,
- ✓ 1991 : changement de dénomination sociale : Artois Développement.
- ✓ 1992 : élargissement des compétences de la société en matière d'aménagement des territoires et de développement économique,
- ✓ 12 juillet 1999 : adoption de la loi « Chevènement » relative au « renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale »
- ✓ 2001 : Développement de la Société suite à la création des Communautés d'agglomérations de Lens-Liévin, d'Hénin Carvin et de l'Artois,
- ✓ 2002 : recadrage de l'activité de la SEM sur son métier d'aménageur et cession de l'ensemble de ses actifs immobiliers à Pas de Calais habitat,
- ✓ 2002 : Augmentation de capital de 962 685 € à 1 293 920 €
- ✓ 2003 : Fusion absorption de la CARSEM (SEM locale) et augmentation de capital de 1 293 920 € à 1 633 168 €
- ✓ 2004 : Création d'une filiale avec BATIXIA et la Caisse des Dépôts et Consignations : la SCI Léon BLUM,
- ✓ 22 mars 2005 : La loi « Sapin » instaure le principe de mise en concurrence pour les SEM. La SEM se retrouve alors en concurrence directe avec des entreprises privées pour répondre aux appels d'offres des collectivités.
- ✓ 2006 : Fusion absorption de la SAEMIC (SEM locale) et augmentation de capital de 1 633 168 € à 2 084 400 €,
- ✓ 2007 : Augmentation de capital de 2 084 400 € à 2 811 900 €, création d'une filiale avec Maisons et Cités : Maisons et Cités Développement et d'une filiale créée avec BATIXIA et la Caisse des Dépôts et Consignations : la SCI ZAC de l'an 2000,
- ✓ 2008 : Impact de la crise financière économique.
- ✓ 2008 : Fusion absorption de la Société d'Equipement du Pas de Calais (SEPAC), augmentation de capital de 2 811 900 € à 3 493 220 € et création d'une filiale avec Maisons et Cités : la Centrale foncière Régionale,
- ✓ 2009 : Fusion absorption de la SEM ARTEX, augmentation de capital de 3 493 220 € à 5 786 100 € et changement de dénomination sociale : ADEVIA,
- ✓ 2009 : Contrôle de la CRC (Chambre Régionale des Comptes),
- ✓ 2010 : Création d'une filiale avec Maisons et Cités et APREVA : AXEVIE,
- ✓ 2012 : Contrôle de la CRC (Chambre Régionale des Comptes),
- ✓ 2012 : Avances en Compte Courant d'Associés (ACCA) par ses cinq plus grands actionnaires,
- ✓ 2013 : Mise en place d'une procédure de mandat ad hoc, cession des actifs en propre et mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE),
- ✓ 2013 : Augmentation de capital de 5 786 100 € à 25 220 320 € et changement de dénomination : Territoires Soixante Deux,
- ✓ 2013 : Mise en place d'un Comité d'engagement,
- ✓ 2013 : Sortie définitive par la liquidation de la filiale : Maisons et Cités Développement,
- ✓ 2015 : Augmentation de capital de 25 220 320 € à 33 198 880 € et Avances en Compte Courant d'Associés (ACCA) par deux de ses actionnaires,

- ✓ 2016- 2017: politique de maîtrise des charges, élargissement de l'activité de la SEM aux lotissements en propre, aux Ventes en Etat Futur d'Achèvements (VEFA) et à la construction de maisons individuelles, Engagement de la phase de redressement de la SEM,
- ✓ 2017 : signature du pacte d'actionnaires et mise en place du Comité stratégique et du Comité d'engagement, renouvellement d'Avances en Compte Courant d'Associés (ACCA) par deux de ses actionnaires,
- ✓ 2018 : sortie définitive par la liquidation de la filiale : Centrale foncière Régionale,
- ✓ 2019 : mise en place d'un avenant au pacte d'actionnaire actant la fusion du Comité stratégique et du Comité d'engagement,
- ✓ 2020 : Impact de la pandémie de COVID-19, et mises en place d'avances en Compte Courant d'Associés (ACCA) par deux de ses actionnaires (2,5M€).
- ✓ 2021 : lancement d'une étude stratégique de développement devant permettre à la société de passer d'un modèle de redressement à un modèle de développement et lancement du projet de création d'une grappe d'outils (SEM-SPL-GIE).
- ✓ 2022 : Création de la grappe d'outils (SEM-SPL-GIE).
- ✓ 2022 : Inscription des sociétés de la grappe d'outils dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) et adoption d'une raison d'être commune « Requalifier, construire, réhabiliter, aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires »,
- ✓ 2022 : Remboursement des d'avances en Compte Courant d'Associés (ACCA) auprès des deux actionnaires : Région Hauts-de-France (2M€) et Département du Pas-de-Calais (0,5M€)
- ✓ 2022-2023 : Contrôle de la CRC (Chambre Régionale des Comptes).
- ✓ 2023 : Sortie définitive par cession d'actions de la filiale : SCI Centre Tertiaire Léon Blum,
- ✓ 2023 : Reconnaissance d'une Unité Economique et Sociale entre la SEM Territoires Soixante-Deux, la SPL de l'Artois et le GIE Villéam.
- ✓ 2024 : Refonte du règlement intérieur du Conseil d'administration

## Principales activités et opérations de l'année et situation financière

### I. L'activité de la société

#### 1.1 La situation et l'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

Avec un résultat net positif de 446 475 €, les résultats 2024 de la SEM témoignent de leur stabilité et confirment ainsi la pertinence du plan stratégique mis en œuvre.

Dès décembre 2023, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2024 de la SEM ainsi que la continuité du déploiement du volet financier de son plan stratégique, consistant à retrouver avec ses partenaires bancaires historiques des volumes de financements prédéfinis afin que la société soit certaine d'être capable de financer son développement

Pour 2024, Territoires Soixante Deux a également vu la continuité des travaux engagés dans le cadre de la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) initiée par les sociétés de la grappe d'outils : SEM-SPL-GIE en 2022. Cette démarche, qui a constitué l'axe principal des orientations stratégiques de la grappe d'outils pour l'année 2024, a été marquée par la mise en place de plusieurs actions concrètes : la formalisation du contrôle interne et de la gestion des risques, le déploiement d'une stratégie environnementale et la structuration de la politique sociale.

Sur le plan opérationnel, comme l'ensemble des aménageurs-promoteurs, la SEM a subi la succession de crises qui frappent la production de logements : affaiblissement des capacités des bailleurs, envolée des coûts de construction sous l'effet des nouvelles normes et de la flambée des matériaux, recul des investissements des particuliers... Le secteur de l'aménagement et de la construction subit toujours l'impact de la hausse des taux d'intérêt et du resserrement du crédit, freinant la construction neuve. En 2023, les mises en chantier avaient chuté de près de 20 %, et cette tendance s'est poursuivie en 2024.

Face à ces défis, Territoires Soixante Deux a adapté sa stratégie en misant sur la densification et la réhabilitation, tout en renforçant ses projets de logements sociaux et intermédiaires, moins exposés aux aléas du marché et les équipes de Territoires Soixante Deux ont su s'adapter pour atteindre les objectifs stratégiques fixés en début d'année.

Avec 103 opérations, 440 M€ de budgets cumulés en aménagement de 226 M€ de budgets cumulés en construction, l'activité opérationnelle de l'année 2024 est restée soutenue. L'entreprise a su maintenir une activité dynamique, avec un chiffre d'affaires record de 72,9 M€, démontrant sa capacité d'adaptation et sa résilience.

Cette année, ce sont 124 actes de vente qui ont été signés pour un total de 39 M€ : 16 actes en développement économique pour un total de 6,7 M€ HT, 89 actes de lots libres pour un total de

5,1 M€, 4 actes pour des macro-lots logements pour un total de 4,7 M€, 14 actes de VEFA pour un montant total de 22,5 M€...

Dans le domaine d'activité de la production de foncier à vocation économique, les collectivités sont restées très volontaristes et certaines, notamment les communautés d'agglomération sont majoritairement très impliquées et lui ont maintenu leurs appuis financier et technique.

Concernant les activités liées à l'habitat, en dépit de ces contextes très défavorables, la SEM dispose encore d'avantages concurrentiels liés à son statut d'aménageur public qui permet notamment de proposer des produits aux valeurs du marché local principalement constitué de primo accédants.

En 2024, l'impact économique de Territoires Soixante- Deux sur le territoire n'a pas été négligeable, en effet, avec une moyenne de 50 M€ de chiffres d'affaires annuels ces dernières années, et un record de 70 M€, en 2024, ce sont des centaines d'emplois directs et indirects qui ont générés dans le secteur du BTP, autant de richesses créées ou maintenues dans son territoire d'intervention.

En 2025, en poursuivant le déploiement du plan stratégique engagé en 2022, Territoires Soixante Deux entend bien maintenir la trajectoire d'excellence qu'elle s'est fixée.

## 1.2 L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir

La définition collective du projet stratégique, adoptée en septembre 2022 et élargie en 2023 pour intégrer la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), renforce la position de Territoires Soixante-Deux, aux côtés de la SPL de l'Artois et du GIE Villéam, en tant qu'opérateur de solutions aux problématiques des territoires.

C'est tout le sens de la formulation de la raison d'être : « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » qui a été affichée par ces dernières toute l'année 2024.

Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager : Les bases des métiers inscrits dans les objets sociaux de la SEM et de la SPL pour lesquels les équipes développent et maintiennent les niveaux de compétences indispensables pour assurer le niveau d'engagement des sociétés de la grappe d'outils.

Pour contribuer collectivement : c'est bien en développant l'agilité de l'Entreprise Publique Locale dans le panel d'outils mis en place par l'organisation territoriale que cette architecture trouve une efficience collective.

Au dynamisme et à la transformation de nos territoires : Les Territoires des Hauts de France ont connu bien des crises, ils ont toujours su s'adapter, se transformer et conserver un dynamisme qui a permis de maintenir ses bassins de population, leur offrir des niveaux de services et d'équipements enviables dans certaines régions.

Par ses savoir-faire, individuellement, collectivement, et aux côtés des autres acteurs mobilisés, l'ambition de la Territoires Soixante Deux est donc de résolument participer au déploiement local des politiques publiques et privées développées pour ce faire.

2025 sera donc consacrée à la poursuite des orientations stratégiques arrêtées en 2024 :

- ✓ Formaliser son plan d'actions RSE au niveau de la gouvernance en poursuivant collectivement la mise en place du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ Poursuivre le déploiement de la grappe d'outils en maîtrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;
- ✓ Formaliser la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité ...) ;
- ✓ Conforter et développer des partenariats locaux ;
- ✓ Formaliser une politique sociale commune aux sociétés de la grappe d'outils.

Par ailleurs, 2025 est une année pré-électorale lors de laquelle l'engagement de projets ou même de chantiers nouveaux est plus difficile, les objectifs 2025 restent pourtant à la hauteur de ceux des années précédentes.

### 1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

A la date d'arrêté des comptes, les commissaires aux comptes n'ont pas eu connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation de manière pérenne.

### 1.4 Activité en matière de recherche et de développement

La SEM n'a engagé aucune activité en matière de recherche et développement sur l'exercice, et ne génère pas d'activités polluantes.

### 1.5 Les modifications apportées aux statuts

Il n'y a pas eu de modification des statuts au cours de l'année 2024, ni au cours de ces 5 dernières années.

## II. Les filiales et les participations

### 2.1 L'activité des filiales et participations

Au 31 décembre 2024, elle détient une participation dans les sociétés suivantes :

Montants en K€	Chiffre d'affaires 2020	Chiffre d'affaires 2021	Chiffre d'affaires 2022	Chiffre d'affaires 2023	Chiffre d'affaires 2024	Résultat Net 2020	Résultat Net 2021	Résultat Net 2022	Résultat Net 2023	Résultat Net 2024
SCI AN 2000	926	908	899	899	n.c.	52	52	146	146	n.c.
SAS Axévie	-	ND	-	-	-	ND	-	8	-	9

**La SCI AN 2000** poursuit son activité de location de l'immeuble Artéa. Les associés sont la Caisse des Dépôts et Consignations, Batixia, et Territoires Soixante-Deux (pour 20%). Depuis juillet 2015, de par la démission de la gérance par Territoires Soixante-Deux, c'est maintenant BATIXIA qui assure celle-ci. Le résultat 2024 est de 117 K€.

L'activité de la **SAS AXEVIE**, comme en 2023, s'est résumée en 2024 à la poursuite et au suivi du contentieux qu'elle a engagé envers les entreprises suite au retard de livraison de l'EHPAD de Fouquières-lez-Lens. Le résultat net de l'exercice 2024 est positif de 496 K€.

## 2.2 Les prises de participations ou prises de contrôle

Au cours de l'année 2022, dans le cadre de la création d'une grappe d'outils au service des collectivités, la SEM et la SPL de l'Artois ont mutualisé une partie de leurs moyens dans un Groupement d'Intérêt Economique le GIE VILLEAM.

Informations en K€	Chiffre d'affaires 2021	Chiffre d'affaires 2022	Chiffre d'affaires 2023	Chiffre d'affaires 2024	Résultat net 2021	Résultat net 2022	Résultat net 2023	Résultat 2024
GIE Villeam	N/a constitué le 22/06/2022	875	2378	2360	N/a constitué le 22/06/2022	0	0	0

Ce dernier a pour objet de mettre en œuvre tous moyens propres à faciliter, développer ou améliorer l'activité économique de ses membres et plus précisément :

- ✓ réaliser des prestations de services dans le domaine administratif, financier, foncier, commande publique, communication, montage ou pilotage opérationnel ;
- ✓ réaliser tous types d'échanges : mise en commun de moyens, d'expertises spécifiques, de formations, d'achats groupés, de logistique informatique, de certifications ou tous autres échanges ;
- ✓ réaliser toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de partenariats, de recherche et développement ;

Le Groupement est constitué sans capital. Le financement des frais et dépenses occasionnés par son fonctionnement et la réalisation de ses activités est assuré par des apports de ses membres.

Les droits des membres sont représentés par 1000 parts sans valeur nominale, cessibles ne pouvant jamais être représentés par des titres négociables.

Au 31/12/2024, le GIE comprend 2 membres :

- Territoires Soixante Deux détient 800 parts du groupement et est représentée au sein de l'assemblée des membres du GIE par un de ses administrateurs : Monsieur Régis DELATTRE.
- SPL de l'Artois détient 200 parts du groupement et est représentée au sein de l'assemblée des membres du GIE par un de ses administrateurs : Madame Françoise ROSSIGNOL.

### III. Situation financière

#### 3.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Le chiffre d'affaires record de l'année 2024 atteint 72,9 M€, en hausse de plus de 65% par rapport à 2023. Il est composé de la manière suivante :

- ✓ Cessions
- ✓ Participations et subventions (sur les concessions d'aménagement)
- ✓ Autres (loyers, ...)

Le chiffre d'affaires par activité se décompose comme suit :

- ✓ 26,8 M€ pour les concessions d'aménagement, (multiplié par 3 par rapport à 2023)
- ✓ 39 M€ pour les opérations propres (en augmentation de +22%)
- ✓ Le reliquat (7,1 M€) concerne la part des mandats, concessions (subventions, participations) et autres recettes de fonctionnement.

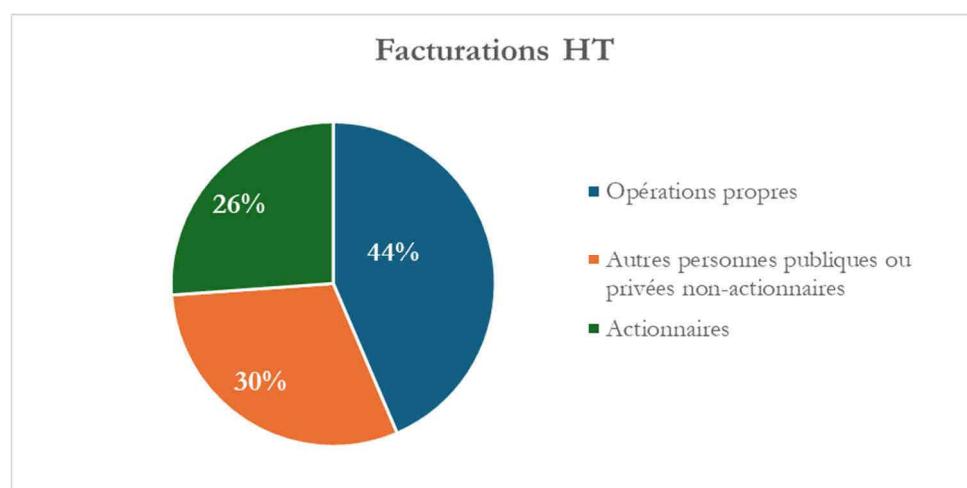
A noter, qu'au vu des règles comptables, Territoires Soixante- Deux applique la méthode dite « à l'avancement ». Ainsi le chiffre d'affaires pour les opérations propres (construction et aménagement) est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement des programmes, et non en fonction de la date de signature des actes.

Cet indicateur est donc important pour mesurer l'activité, mais pas suffisant pour appréhender la concrétisation des opérations propres menées par Territoires Soixante-Deux.

#### 3.2 Répartition par catégorie de clients.

Le chiffre d'affaires, tel que calculé, intègre des « écritures de normes » rendant l'indicateur moins pertinent.

L'indicateur le plus représentatif de l'activité réalisé au cours de l'année est le volume des ventes.



### 3.3 Examen du compte de résultat

Nb : les états financiers synthétiques de la SEM sont joints au présent rapport (cf annexe 1)

	2020	2021	2022	2023	2024
Compte de produits d'exploitation*	40 752	48 925	57 528	52 391	65 299
Compte de charges d'exploitation*	41 442	48 867	57 926	52 345	66 164
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 690</b>	<b>58</b>	<b>- 398</b>	<b>45</b>	<b>- 865</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>288</b>	<b>232</b>	<b>457</b>	<b>315</b>	<b>265</b>
Résultat courant avant impôt	- 402	290	59	360	- 599
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 377</b>	<b>380</b>	<b>- 45</b>	<b>191</b>	<b>1 046</b>
Résultat avant impôt	- 779	670	14	551	446
Impôt sur les bénéfices	- 21	- 14	- 10	- 19	-
<b>Résultat Net</b>	<b>- 759</b>	<b>685</b>	<b>25</b>	<b>570</b>	<b>446</b>

\* y compris concession d'aménagement

Le compte de résultat de la société est la résultante de la consolidation des comptes de la structure, des concessions d'aménagement et d'exploitation, des opérations propres, des opérations de promotion, des opérations de gestion locative et d'études, soit de chacune des activités de la société.

Le résultat d'exploitation de l'année 2024 est négatif - 865 K€.

Sur le volume des produits d'exploitation, la répartition par activité est la suivante :

- ✓ 60% issus des opérations propres (dont 96% pour des opérations de construction)
- ✓ 33% issus des concessions d'aménagement
- ✓ 6% issus du fonctionnement.

#### 3.3.1 Zoom sur les opérations du fonctionnement

##### Les produits d'exploitation du « fonctionnement »

Ils s'élèvent à 4525 K€ en 2024. Ils se répartissent comme suit :

- ✓ 19% Concessions d'aménagement (rémunération)
- ✓ 2% Opérations propres aménagement
- ✓ 66% Promotion immobilière
- ✓ 3% Gestion locative
- ✓ -16% Opérations propres
- ✓ 12% Exploitation
- ✓ 14% Autres produits
- ✓ 1% Mandat

### Les charges d'exploitation du « fonctionnement »

Le compte de charges 2024 s'élève à 5 390 k€, soit une relative stabilité par rapport à 2023 (-4 k€). Territoires Soixante-Deux continue son travail sur la maîtrise de ses charges, entamée il y a plusieurs années. Elles se répartissent ainsi :

- ✓ 2% Achats et fournitures
- ✓ 3% Sous-traitances et honoraires
- ✓ 37% Autres services extérieurs
- ✓ 5% Impôts et taxes
- ✓ 53% Masse salariale
- ✓ 0% Autres charges et provisions
- ✓ 0% Dotations aux amortissements

### 3.3.2 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'année 2024 est négatif - 865 K€. Le résultat d'exploitation négatif s'explique par la prise en compte d'une provision pour perte liée au déclassement en zone agricole par la commune d'Hénin-Beaumont de plus de 10 hectares, propriétés de Territoires Soixante-Deux.

### 3.3.3 Le résultat financier

Le résultat financier est de +265,4 k€ pour l'année 2024. Ce chiffre est en recul de -16% (49K€) par rapport à l'année dernière, ce qui s'explique notamment par :

- ✓ -20 k€ sur la différentielle calculée sur les trésoreries positives et négatives des concessions d'aménagement. Avec la légère baisse des taux, la différentielle atteint +325 k€ en 2024
- ✓ +9 k€ de produits financiers sur les comptes courants de la Caisse des Dépôts.

### 3.3.4 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est positif de +1 045,9 k€. Cela s'explique par :

- ✓ Un résultat exceptionnel sur clôtures d'opérations anciennes en application de la délibération du 4 novembre 2019 de 829 k€ ;
- ✓ 45 k€ de dotation aux provisions pour risques sur les opérations « Cité de Belgique » à Grenay et « Cité de Belgique » Loos-en-Gohelle ;
- ✓ +250 k€ de reprise de provision pour solder le protocole sur l'opération « Vert Tilleul » à Fouquières-lès-Lens.

### 3.3.5 Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 se solde par un bénéfice de 446 K€.

## 3.4 Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2024 en report à nouveau, soit un report de - 10 324 453.74 euros après affectation (report à nouveau débiteur).

### 3.5 Bilan

Le bilan de Territoires Soixante-Deux diminue au 31 décembre 2024, et atteint 145 M€, soit une diminution de -29 M€.

#### Actif :

L'actif immobilisé atteint 4 447 K€, soit relativement stable par rapport au 31/12/2023 (-97 K€) .

L'actif circulant diminue de – 29 M€ pour atteindre 140 K€ au 31/12/2024. Cela s'explique essentiellement par une diminution de -15,6 M€ des stocks et encours, et une diminution de -8.4 M€ des créances clients et par des écritures de normes.

#### Passif :

Les capitaux propres de la société augmentent pour atteindre 23.4 M€ (+447 K€) au 31/12/2024, notamment du fait du résultat 2024 positif de +446 K€.

Les provisions pour risques et charges (provisions pour dépenses prévisionnelles) diminuent de -2 M€ au 31/12/2024, liées à des écritures de normes.

La dette diminue de -28 M€ : dette bancaire -13.4 M€ et baisse important des comptes de régularisation (-12.4 M€)

### 3.6 Trésorerie

La situation de trésorerie de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX au 31/12/2024 se présente :

- ✓ à l'actif pour 3 059 659 € de disponibilités (solde débiteur),
- ✓ au passif pour 288 244.86 € (montant inclus dans la ligne emprunt et dettes auprès des établissements de crédits) (solde créditeur)

### 3.7 Endettement

L'état de l'endettement se répartit comme suit :

Dettes financières	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 899 214
Emprunts et dettes financières divers	9 681 185
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 606 593

### 3.8 L'opinion des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes ont certifié les comptes annuels 2024 sans réserve.

Le rapport du commissaire aux comptes attire toutefois l'attention sur les notes de l'annexe se rapportant au litige sur l'opération Opalopolis.

## Les engagements de la collectivité

### I. Le capital souscrit

Le Département du Pas-de-Calais détient 263 696 actions correspondant à 5 273 920 euros de capital.

Il n'y a eu aucune augmentation de capital en 2024 et sur les 5 dernières années.

Le Département du Pas-de-Calais est le 3ème actionnaire de la SEM (15.89%), derrière la CALL (22.04%) et la CAHC (17.79%).

### II. Les garanties d'emprunts

Il n'y a pas eu de nouvel engagement du Département au profit de la SEM.

Actuellement, le Département se porte garant d'un emprunt souscrit en 2012 d'un montant total de 2 549 000€ garanti à 80%. Le montant du capital restant dû au 31/12/2024 pour la SEM est de 1 854 260€ soit 1 483 408 € garanti par le département.

Libellé du Bénéficiaire	Quotité	Objet de la dette	Date de délibération	Date de fin	Durée initiale	Code Prêteur	Montant initial	Capital Restant Dû Début Exercice	Annuité	Amortissement	Intérêts	Capital Restant Dû Fin Exercice
TERRITOIRES 62	80,00	LIEVIN / LE TERRIL VERT EXTENSION FOYER D'ACCUEIL	02/04/2012	28/06/2042	30 ans	CCOOP	2 039 200,00	1 539 456,45	120 589,99	56 048,49	64 541,50	1 483 407,96

Source : état de la dette du département au 31/12/2024

### III. Les avances

Sans objet

### IV. Les conventions

Sans objet

### V. Les acquisitions et les cessions immobilières

Au cours de l'exercice 2024, le Département du Pas-de-Calais n'a procédé à aucune acquisition ou cession immobilière auprès ou au profit de la SEM.

## Les apports à la collectivité

### I. Ressources procurées à la collectivité

Aucune

### II. Bilan qualitatif

Non applicable

## Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

### I. Principaux risques et incertitudes

Nb : l'état des provisions pour risque et charges est joint au présent rapport (cf. annexe 2)

#### 1.1 Risques structurels

Le cœur de métier de la société, l'aménagement et la construction, est à l'évidence impacté par la prise en compte des mesures engagées dans le cadre de la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

Avec la mise en œuvre des décrets d'application de la loi climat énergie, plus particulièrement sur son volet « Zéro artificialisation net », les projets d'aménagement et de construction sur les zones agricoles à urbaniser au PLU des collectivités et non engagés ne pourront pas être développés. L'aménagement de ces zones constituait un champ important de développement pour la société.

Pour pallier cette situation, Territoires Soixante Deux a engagé une diversification de ses activités (nouveaux produits, nouveaux métiers, nouveaux modes de faire) dans le cadre de la mise en œuvre de son projet stratégique et de son PMT 2023-2026. Il s'agit de progressivement remplacer les projets d'extension urbaine par des projets de requalification et de restructuration urbaine.

Ces projets constituaient déjà une large part du portefeuille d'opérations de la SEM, avec la raréfaction des fonciers la compétition avec les autres opérateurs privés va s'intensifier, il y a lieu de rester compétitif dans les appels d'offres qui seront lancés par les collectivités.

#### 1.2 Risques conjoncturels

La société a mis en œuvre l'ensemble des mesures assurant son redressement, pour autant la situation de sa trésorerie reste fragile, plus des 2/3 de ses fonds propres restant immobilisés sur des contentieux pour lesquels elle est dans l'attente de dates d'audience. L'année 2025 devraient permettre d'aboutir dans la résolution de ces dossiers.

Comme l'ensemble des aménageurs promoteurs, la société a subi la succession de crises qui frappent la production de logements, sans oublier les retards liés à l'instabilité politique nationale, qui ajoute son lot d'incertitudes.

Pourtant, grâce à la spécificité de ses projets – souvent ancrés dans le secteur de la politique de la ville – et aux diversifications engagées dès 2022, Territoires Soixante- Deux a mieux résisté que nombre de ses concurrents à cette année éprouvante. Mais cet « avantage relatif » ne peut être considéré comme acquis : chacun le sait, le cycle des crises est loin d'être terminé.

Dans le meilleur des scénarios – celui que nous espérons tous – la fin des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient entraînera une nouvelle tension sur les matériaux : après la guerre, la reconstruction.

## II. Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité<sup>1</sup>

Les procédures visant à détecter les faits d'atteinte à la probité découlent de l'article 17 de la loi Sapin II. Cette loi soumet certaines entreprises : cotées en bourse, de plus de 500 salariés ou avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros à la mise en place de mesures d'anticorruption (charte, rapport de déontologie...).

Territoires Soixante Deux n'est pas soumise à cette obligation. Néanmoins, la probité est depuis longtemps une valeur qui est partagée à tous les niveaux de l'entreprise : actionnaires, collaborateurs et dirigeants.

En effet, ce principe de probité est notamment inscrit dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, où les administrateurs sont tenus à un devoir de discréton et à des obligations de loyauté, de gestion des conflits d'intérêts et de confidentialité.

La probité est également un des engagements contractuels que la SEM a avec ses salariés, notamment par les principes d'exclusivité (interdiction d'activités concurrentes pouvant compromettre leur intégrité), de confidentialité (obligation stricte de protéger les informations sensibles, même après la fin de leur collaboration) et d'indépendance dans les relations avec les partenaires (interdiction d'avantages, de cadeaux ou de participations financières dans des entreprises incompatibles).

## III. Contrôle interne

Territoires Soixante-Deux a structuré sa démarche de contrôle interne autour de deux axes complémentaires :

- ✓ La formalisation des processus métiers, où chaque processus décrit l'enchaînement global des étapes d'une activité, les responsabilités associées, les points de validation et les interactions entre services.
- ✓ La rédaction des procédures opérationnelles, qui détaillent les modalités concrètes de mise en œuvre des processus et qui sont attachées aux processus structurants.

Les domaines actuellement couverts incluent :

- ✓ Les activités opérationnelles : gestion du foncier, montage et suivi d'opérations d'aménagement, pilotage de projets de construction
- ✓ La commande publique (passation, gestion, tableaux de bord)
- ✓ Les finances et la comptabilité (engagement, facturation, trésorerie)
- ✓ La communication (validation des supports)
- ✓ Et progressivement les ressources humaines, les achats et la gestion administrative

---

<sup>1</sup> Article 17 de la LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique : concerne les sociétés employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires (social ou consolidé) est supérieur à 100 millions d'euros.

La mise en œuvre des processus et procédures est assurée au quotidien par les directions opérationnelles et fonctionnelles, chacune étant responsable de l'application des documents validés dans son périmètre.

La SEM a amorcé en 2024 un premier travail de cartographie des risques. Une trame a été structurée autour des grandes typologies de risques (stratégiques, opérationnels, juridiques, financiers...), avec une identification par domaine. La démarche s'appuie sur une grille d'évaluation incluant les notions d'impact, de probabilité, de criticité et de leviers de maîtrise.

À l'heure du texte, les risques sont formellement identifiés, mais l'évaluation de criticité (impact et probabilité) reste à renseigner de manière systématique. Ce chantier est en cours et fait partie des priorités de la poursuite de la démarche pour 2025.

Par ailleurs, chaque opération (concessions, VEFA, etc.) dispose de fiches risques avec une évaluation globale du niveau de risque. L'ensemble forme un dispositif structuré, perfectible mais déjà fonctionnel pour la gestion des risques à court terme.

#### **IV. Contrôles externes**

Dans la continuité du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2016-2021 qui a été notifié à la SEM le 4 juillet 2023 et présenté au Conseil d'administration le 4 octobre 2023 et conformément aux dispositions du Code des Juridictions financières, un rapport de suivi des recommandations a été élaboré dans le délai réglementaire d'une année.

Ce rapport, détaillant les actions entreprises par la SEM à la suite des observations de la Chambre, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration le 17 décembre 2024 et transmis aux collectivités actionnaires pour délibération dans leurs instances respectives.

Le tableau ci-après reprend le suivi des recommandations de la chambre et les actions mises en œuvre par la SEM sur l'exercice 2024.

Rappel au droit / Recommandation	Action / Engagement	Etat d'avancement
<b>Rappel au droit unique</b> : intégrer en annexe du compte-rendu annuel au concédant de chaque concession d'aménagement le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, en application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme et des dispositions des traités de concession.	Modèle de plan de trésorerie certifié et annexé aux CRAC ; méthodologie validée par les commissaires aux comptes	Mise en œuvre complète dans les CRAC 2023
<b>Recommandation n°1</b> : Structurer le suivi des achats pour plus de transparence	Correction du règlement des achats pour respecter les seuils des marchés publics et mise en place d'un tableau de suivi	Règlement des achats révisé et tableau de bord actif pour le CA
<b>Recommandation n°2</b> : Déployer une comptabilité analytique pour le suivi des projets	Diagnostic par KPMG et mise en place d'une plaquette de suivi des coûts internes par projet	En cours de finalisation
<b>Recommandation n°3</b> : Formaliser le dispositif de gestion des risques	Cartographie des risques et fiches d'évaluation standardisées pour chaque opération	Première version de la cartographie des risques prévue pour fin 2024
<b>Recommandation n°4</b> : Intégrer des informations financières supplémentaires aux comptes annuels	Intégration des informations détaillées par projet dans les comptes annuels et partage avec le conseil d'administration	Annexe complétée et remise lors des présentations des comptes 2023
<b>Recommandation n°5</b> : imputer aux opérations concédées les seules charges financières réellement supportées pour leur réalisation	Procédure de calcul des charges validée ; taux créditeur/débiteur appliqués selon clauses contractuelles	Recommandation mise en œuvre
<b>Recommandation n° 6</b> : mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour faire apparaître, dans les comptes par activité, le niveau effectif de trésorerie de fonctionnement et des opérations	Ajout d'une synthèse explicative dans les tableaux par activité	Recommandation mise en œuvre
Conformité du rapport aux collectivités actionnaires (D 1524-7 du CGCT)	Rapport conforme au CGCT incluant gestion et activité de la société ; exemple présenté en AG	Rapport élaboré et validé
Rapport sur l'exercice des prérogatives de puissance publique	Rapport détaillé sur les actions d'aménagement et d'urbanisme réalisé	Rapport mis en place
Délais de remise des CRAC	Mise en place de procédures internes pour garantir la remise des CRAC dans les délais	Engagement respecté
Synthèse des tableaux de bord pour le comité stratégique	Élaboration d'une synthèse des tableaux de bord avec indicateurs clés pour les réunions du comité stratégique	Synthèse présentée aux membres du comité stratégique



## L'exercice du mandat d'Administrateur de la SEM

### I. Fonctionnement des organes sociaux

#### 1.1 Modalités d'exercice de la direction générale

Les modalités d'exercice de la Direction générale de la société ont été arrêtées lors du Conseil d'administration du 09 octobre 2020 (dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration, et de Directeur général).

##### 1.1.1 Le Président

Christophe PILCH est le Président de la SEM depuis sa nomination le 8 juin 2018. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'administration le 09 octobre 2020.

Dans le cadre de ses fonctions, il est garant du bon fonctionnement de la société et de l'organisation des travaux du Conseil d'administration et de l'assemblée. Il assure la convocation des représentants aux réunions du Conseil et de l'assemblée qu'il préside. Il organise les débats et assure la transparence de l'information communiquée.

Il ne dispose pas du pouvoir de direction qui revient au Directeur Général, ni du pouvoir de représentation de la société.

##### 1.1.2 Le Directeur général

Michel DENEUX assure la fonction de Directeur Général depuis le 10 juin 2016. Ce dernier a été renouvelé dans ses fonctions par délibération du Conseil d'administration du 17 décembre 2024.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société et agit en son nom et pour son compte. Il représente l'organe exécutif et est le représentant légal de la société pour les actes passés avec les tiers.

##### 1.1.3 Informations sur la rémunération des représentants des mandataires sociaux

	<b>Rémunération Brute annuelle</b>	<b>Avantage en Nature annuel (véhicule)</b>
Président	14 400 €	Sans objet
Directeur Général	120 000 €	2 916 €

## 1.2 Le conseil d'administration

### 1.2.1 Composition du Conseil d'administration

	Nom des représentants au conseil
SECTEUR PUBLIC	
Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin	Christophe PILCH
	Charly MEHAIGNERY
Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Hervé DEROUBAIX
Communauté d'agglomération de Lens Liévin	Laurent DUPORGE
	Yvon LEJEUNE
	Bruno TRONI
Département du Pas de Calais	Philippe DUQUESNOY
	Cécile YOSBERGUE
Région Hauts de France	Hakim ELAZOUZI
Assemblée spéciale	Régis DELATTRE
	Michel HAMY
	Alain VAN GHELDER
SECTEUR PRIVE	
Caisse d'Epargne Hauts de France	Maxime CARETTE
Caisse des Dépôts et Consignations	Sandrine BONNOT
EDF-SAFIDI	Frédéric LEFEBVRE
Pas de Calais habitat	Françoise ROSSIGNOL

### 1.2.2 Les réunions du Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois, les principaux points à l'ordre du jour ont été :

✓ **CA du 21/02/2024 :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 5 décembre 2023,
- Désignation de Monsieur Maxime CARETTE, représentant la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France au sein du Conseil d'administration,

- Note d'orientations stratégiques, Budget 2024, Carnet de projets, RSE,
  - Acquisitions amiabiles – secteur Est à Rumilly en Cambrésis,
  - Note d'avancement des réponses aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes,
  - Mise à disposition de personnel entre les sociétés de la grappe d'outils
  - Compte-rendu de l'activité commerciale,
  - Compte-rendu de l'activité achat,
  - Tableaux de bord,
- ✓ **CA du 16/04/2024 :**
- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 21 Février 2024,
  - Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires :
    - o Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
    - o Lecture du rapport sur les comptes des Commissaires aux Comptes,
    - o Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
    - o Affectation du résultat de l'exercice,
    - o Quitus aux Administrateurs,
    - o Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
    - o Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau Code de Commerce.
  - Désignation des nouveaux représentants au sein de la SAS Axévie
  - Versement d'une prime de partage de la valeur,
  - Tableaux de bord.
- ✓ **CA du 24/09/2024 :**
- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 16 avril 2024,
  - Poursuite du mandat et rémunération du Directeur Général,
  - Zac Turquerie à Calais – Acquisitions amiabiles,
  - Secteur Est à Rumilly-en-Cambrésis – Acquisition amiablie parcelle ZE 34p,
  - Politique en matière d'égalité hommes-femmes
  - Tranchée de Calonne à Liévin – Protocole de résiliation partielle anticipée de la convention publique d'aménagement – (vu en Comité stratégique du 4 juin),
  - Tableaux de bord : indicateurs + actualisation du budget,
  - Mise à disposition du personnel de la grappe d'outils.
- ✓ **CA du 17/12/2024 :**
- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 24 septembre 2024,
  - Révision du règlement intérieur du Conseil d'administration,
  - Poursuite du mandat et rémunération du Directeur Général,
  - Note d'orientations stratégiques et budget 2025,
  - Suivi du contrôle de la Chambre régionale des comptes,
  - ZAC de la Belle Femme à Liévin – Acquisition amiablie de la parcelle n°BA 193 appartenant à l'indivision GRANDYS.
  - Tableaux de bord : indicateurs + actualisation du budget.

### 1.3 L'Assemblée Spéciale

L'Assemblée Spéciale regroupe l'ensemble des représentants des collectivités actionnaires de la société qui ne disposent pas d'une part de capital suffisante pour être directement représentées au

Conseil d'administration. L'assemblée spéciale se réunit une fois par an au moins afin d'entendre le rapport de son/ses représentants au Conseil d'administration. En 2024, l'assemblée spéciale s'est réunie une fois, pour entendre le rapport sur l'année 2023 de son Président.

Les représentants à l'assemblée spéciale sont :

Collectivité	Nom du représentant à l'assemblée Spéciale
Ville de Liévin	Jean-Luc DEPREZ
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers	Michel HAMY
Communauté Urbaine d'Arras	Alain VAN GHELDER
Ville d'Hénin Beaumont	Nicolas MOREAUX
Ville de Noyelles sous Lens	Jean-Michel SKOTARCZAK
Ville de Carvin	Régis DELATTRE
Ville de Bruay La Bussière	Thierry FRAPPE
Ville de Libercourt	Véronique MORTKA
Ville de Oignies	Alain BOIGELOT
Ville de Loos en Gohelle	Francis MARECHAL
Ville d'Eleu dit Leauwette	Bernard PRUNEAU
Ville de Bully les Mines	Jérémy ROBILLART
Ville d'Aix Noulette	Alain LEFEBVRE

Les représentants de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration de Territoires Soixante Deux sont :

- Alain VAN GHELDER, délégué,
- Michel HAMY, délégué,
- Régis DELATTRE, délégué, Président de l'Assemblée spéciale.

#### 1.4 L'Assemblée Générale

L'assemblée générale se réunit autant de fois que nécessaire. Au cours de l'année 2024, l'assemblée générale, s'est réunie une fois, le 16 mai 2024 pour délibérer sur l'approbation des comptes 2023, l'affectation des résultats.

Les représentants du secteur public à l'assemblée générale des actionnaires sont :

Collectivité	Nom du représentant à l'assemblée générale
Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin	Philippe KEMEL
Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Olivier GACQUERRE
Communauté d'agglomération de Lens Liévin	Laurent DUPORGE
Département du Pas de Calais	Philippe DUQUESNOY
Région Hauts de France	Hakim ELAZOUZI
Ville de Liévin	Jean-Luc DEPREZ
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers	Michel HAMY
Communauté Urbaine d'Arras	Alain VAN GHELDER
Ville d'Hénin Beaumont	Nicolas MOREAUX
Ville de Noyelles sous Lens	Jean-Michel SKOTARCZAK
Ville de Carvin	Régis DELATTRE
Ville de Bruay La Bussière	Thierry FRAPPE
Ville de Libercourt	Véronique MORTKA
Ville de Oignies	Alain BOIGELOT
Ville de Loos en Gohelle	Francis MARECHAL
Ville d'Eleu dit Leauwette	Bernard PRUNEAU
Ville de Bully les Mines	Jérémy ROBILLART
Ville d'Aix Noulette	Alain LEFEBVRE

## II. Rôle des représentants du Département au sein du Conseil d'Administration

Les administrateurs, désignés, ont pour mission de représenter la Collectivité qui les a nommés. Les représentants du Département Pas-de-Calais au 31 décembre 2024 sont :

- Au Conseil d'administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE ;
- En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY.

Ils s'assurent de maîtriser l'environnement juridique et financier de la SEM et des activités qui y sont conduites.

## 2.1 Présence aux Conseils d'administration (pouvoir compris)

Les conseils d'administration se sont tenus les 21/02/2024 ; 16/04/2024 ; 24/09/2024 et 17/12/2024.

En 2024, le taux de présence des représentants du Département aux Conseils d'administration s'élève à 25% pour Monsieur DUQUESNOY présent le 17/12/2024 et 0% pour Madame YOSBERGUE.

## 2.2 Présence aux assemblées générales (document unique de vote compris)

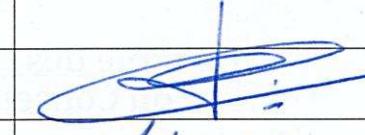
En 2024, le taux de présence du représentant du Département (Mr DUQUESNOY) en assemblée générale s'élève à 0%.

Par leur présence et leurs décisions, ils assurent la représentation de la Collectivité mandante, avec dignité, probité et intégrité en veillant au respect de l'intérêt social de la société et des intérêts économiques et financiers de la Collectivité dans le cadre des conventions qu'elle conclue avec la SEM. Leurs rôles en qualité d'administrateur consistent notamment à :

- Agir dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- Représenter l'actionnaire et veiller à une égalité de traitement entre tous les actionnaires ;
- Etudier, valider la stratégie de l'entreprise, évaluer les risques, arrêter les comptes, sélectionner les commissaires aux comptes et fixer la rémunération des dirigeants ;
- S'assurer que l'information préparée pour les actionnaires et le marché est transparente et fidèle à la réalité.

Dans ce cadre, les représentants du Département ont assuré leurs missions avec bienveillance et célérité.

Tel est le rapport annuel des Représentants du Département du Pas-de-Calais siégeant au Conseil d'Administration de la SEM Territoires Soixante-Deux, sur le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice 2024.

Les représentants du Département du Pas-de-Calais au sein de la SEM Territoires Soixante-Deux	Signature
Monsieur Philippe DUQUESNOY	
Madame Cécile YOSBERGUE	

## Annexes

Annexe 1 : Etats financiers synthétiques – SEM Territoires Soixante-deux au 31/12/2024

Annexe 2 : Etat des provisions au 31/12/2024

# I. Etats financiers synthétiques – SEM Territoires Soixante-deux au 31/12/2024

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX  
2 r. JOSEPH MARIE JACQUARD  
62800 LIEVIN

Etats Financiers au 31/12/2024  
page 5/81

## Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	314 667	314 493	174	6 024
Fonds commercial	2 800 000		2 800 000	2 800 000
Autres immobilisations incorporelles	17 120	17 120		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMobilisations corporelles</b>				
Terrains	365 288	171 329	193 959	208 041
Constructions	2 550 715	1 597 865	952 850	1 047 715
Installations techniques, matériel, outillage	12 523	12 523		
Autres immobilisations corporelles	789 946	774 740	15 206	22 489
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMobilisations financières</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	431 076		431 076	431 051
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	51 808		51 808	26 798
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 800		1 800	1 800
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 334 943</b>	<b>2 888 071</b>	<b>4 446 872</b>	<b>4 543 917</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	76 363 596	3 298 970	73 064 626	88 984 965
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	445 724		445 724	177 836
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	44 520 551		44 520 551	52 883 010
Autres créances	9 764 548		9 764 548	14 483 366
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres : )				
Disponibilités	3 059 659		3 059 659	3 611 125
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	9 483 418		9 483 418	9 612 795
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>143 637 496</b>	<b>3 298 970</b>	<b>140 338 526</b>	<b>169 753 097</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 972 439</b>	<b>6 187 041</b>	<b>144 785 398</b>	<b>174 297 014</b>

Bilan - Passif

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	( dont versé :	33 198 880 )	33 198 880
Primes d'émission, de fusion, d'apport		430 696	430 696
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale		104 245	104 245
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)		
Report à nouveau		-10 770 927	-11 340 988
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		446 473	570 061
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		10 366	10 074
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>23 419 734</b>	<b>22 972 968</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques		3 836 725	5 915 875
Provisions pour charges		684 485	650 479
<b>PROVISIONS</b>		<b>4 521 210</b>	<b>6 566 354</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		29 899 214	43 296 816
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	)	9 681 185	9 748 391
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 606 593	1 552 376
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 285 426	44 328 167
Dettes fiscales et sociales		8 954 494	8 906 844
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 153 511	2 237 745
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance		22 264 031	34 687 353
<b>DETTES</b>		<b>116 844 454</b>	<b>144 757 691</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>144 785 398</b>	<b>174 297 014</b>

## Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	65 767 804		65 767 804	41 070 135
Production vendue de services	7 124 555		7 124 555	2 929 463
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>72 892 358</b>		<b>72 892 358</b>	<b>43 999 597</b>
Production stockée			-15 268 931	477 373
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 000	4 725
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 015 047	6 308 429
Autres produits			657 677	1 600 685
		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>65 299 150</b>	<b>52 390 810</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			56 686 426	44 786 012
Impôts, taxes et versements assimilés			260 056	200 300
Salaires et traitements			1 928 916	1 872 123
Charges sociales			902 948	871 435
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			123 884	130 411
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			849 135	97 816
Dotations aux provisions			1 497 915	1 462 117
Autres charges			3 914 732	2 925 203
		<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>66 164 012</b>	<b>52 345 417</b>
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-864 861</b>	<b>45 392</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			420	45 933
Autres intérêts et produits assimilés			27 408	17 518
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			413 723	385 264
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>441 552</b>	<b>448 714</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			176 135	134 137
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>176 135</b>	<b>134 137</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>265 418</b>	<b>314 577</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-599 444</b>	<b>359 969</b>

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	852 557	55 857
Produits exceptionnels sur opérations en capital	403	64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	250 000	150 000
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 102 960</b>	<b>205 921</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 800	7 911
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	295	64
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	51 948	6 504
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>57 043</b>	<b>14 478</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 045 917</b>	<b>191 443</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		-18 649
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>66 843 663</b>	<b>53 045 445</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>66 397 190</b>	<b>52 475 384</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>446 473</b>	<b>570 061</b>

## II. Etat des provisions au 31/12/2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### DETAIL DES PROVISIONS

	Provisions au 01/01/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31/12/2024
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>10 074</b>	<b>293</b>	<b>-</b>	<b>10 366</b>
Recons. de gisements miniers et pétroliers	-			-
Investissement	-			-
Hausse des prix	-			-
Fluctuation des cours	-			-
Amortissements dérogatoires (compte 145000)	10 074	293		10 366
Implantation à l'étranger	-			-
avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1992	-			-
après le 1 <sup>er</sup> janvier 1992	-			-
Prêts d'installation	-			-
Autres provisions réglementées	-			-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>5 915 875</b>	<b>862 214</b>	<b>2 941 364</b>	<b>3 836 725</b>
Litiges (compte 151100)	-			-
Garanties données aux clients	-			-
Pertes sur marché à terme	-			-
Amendes et pénalités	-			-
Pertes de change	-			-
Autres provisions pour risques	5 915 875	862 214	2 941 364	3 836 725
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>650 479</b>	<b>681 145</b>	<b>647 139</b>	<b>684 485</b>
Retraite	-			-
Impôts	-			-
Renouvellement des immobilisations	-			-
Grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	650 479	681 145	647 139	684 485
<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>	<b>2 685 982</b>	<b>849 135</b>	<b>236 147</b>	<b>3 298 970</b>
des comptes clients	-			-
des stocks et en cours de production	2 685 982	849 135	236 147	3 298 970
des immobilisations	-			-
des titres de participation	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>9 262 410</b>	<b>2 392 787</b>	<b>3 824 650</b>	<b>7 830 546</b>

Les provisions pour charges concernent :

Secteur	Opération	Libellé	Provision 31/12/2024
Concession	1136	ZAC AN 2000 - CALL	0
Concession	1189	ZAC Des Mioches - LESTREM	3 337
Concession	1190	ZAC Du Boudou - CHOQUES	0
Concession	1180	ZAC Multisites- SAINT MARTIN BOULOGNE	662 540
Concession	1764	ZAC BARROIS - PECQUENCOURT	18 607
Total des autres provisions pour charges			684 485

Les provisions pour risques concernent :

Secteur	Opération	Libellé	Provision 31/12/2024
Concession	1123	ZAC DE L'ALOUETTE - CALL	0
Concession	1133	POLE D'EXCELLENCE SPORTIF - CALL	1 561 703
Concession	1160	ZAC DE LA BELLE FEMME - LIEVIN	1 062 988
Concession	1136	EXT ZAC DE L'AN 2000- CALL	0
Concession	1135	MACE DARCY - HENIN BEAUMONT	406 000
Concession	1908+1153	CITE DE BELGIQUE - LOOS EN GOHELLE	394 994
Concession	1113	VERT TILLEUL - FOUQUIERES LES LENS	0
Concession	1189	ZAC DES MIOCCHES - LESTREM	0
Concession	1169	ZAC ECO QUARTIER - MERICOURT	32 003
Concession	1166	CITE DES BREBIS - BULLY LES MINES	0
Concession	1154	CITE MAISTRE - MAZINGARBE	5 000
Concession	1164	ZAC DE LA LIBERTE - VERMELLES	0
Concession	1174	ZAC DE LA TURQUERIE - CAGCTM	0
Concession	1196	ZAC DU GRAND DUC - COULOGNE	14 304
Concession	1161	TRANCHEE DE CALONNE - LIEVIN	0
Concession	1181	VAL DE CALVIGNY - IWUY	8 535
Concession	1186	CHAMP GRETZ - RANG DU FLIERS/VERTON	344 936
Etude	752036	Etude industrielle - J Gryga Terrain	7 000
Promotion Construction	440100	25 MAISONS - BETHUNE	0
Promotion Construction	4411	CENTRE GARE - CARVIN	0
Total des autres provisions pour risques			3 837 463

Les provisions pour dépréciation des stocks concernent :

Secteur	Opération	Libellé	Provision 31/12/2024
Opération propre	3167	SECTEUR BEAUMONT - HENIN BEAUMONT	3 298 969
Promotion/Construction	4406	VEFA 157 LOGEMENTS - LIBERCOURT	0
Promotion/Construction	4411	CENTRE GARE - CARVIN	0
Total provisions pour dépréciations de stocks			3 298 969

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des Finances  
Service Suivi des Etablissements Publics et  
Organismes Associés (EPOA)

RAPPORT N°8

### CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

### RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA COLLECTIVITÉ, ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

Ce rapport d'information vous est présenté sur la base de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'administration et au contrôle des sociétés d'économie mixte locales.

Le paragraphe 14 dudit article stipule : « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.».* »

Le rapport sur les comptes 2024 permet aux représentants désignés par l'Assemblée départementale de rendre compte de l'exécution de leur mandat.

Il reprend les points essentiels exposés dans les documents établis par la société, à savoir les comptes annuels, le rapport d'activités, les comptes rendus de réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, et les rapports des commissaires aux comptes.

Il présente de façon synthétique :

- la société ;
- l'activité et les évènements de l'année écoulée ;
- la situation économique et financière ;
- les engagements avec la collectivité ;
- les principaux risques et contrôle dont fait l'objet la société;
- et l'exercice du mandat d'administrateur.

Ce rapport est présenté sur les comptes annuels courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 juin 2025 et approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2025.

Il convient de me donner acte de la présentation de ce rapport des mandataires de la Collectivité, administrateurs de la Société d'Economie Mixte (SEM) Territoires Soixante-Deux, au titre de l'année 2024, et de la tenue d'un débat, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au document joint.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY